

PAT DU GRAND BESANCON

Porteur

Communauté urbaine de Grand
Besançon Métropole

Territoire

Grand Besançon

Doubs (25) – Bourgogne-Franche-
Comté

68 communes, environ 200 000
habitants

1 EPCI

Dates des entretiens

11 décembre 2018, 2 avril 2019 et 31 mai
2021

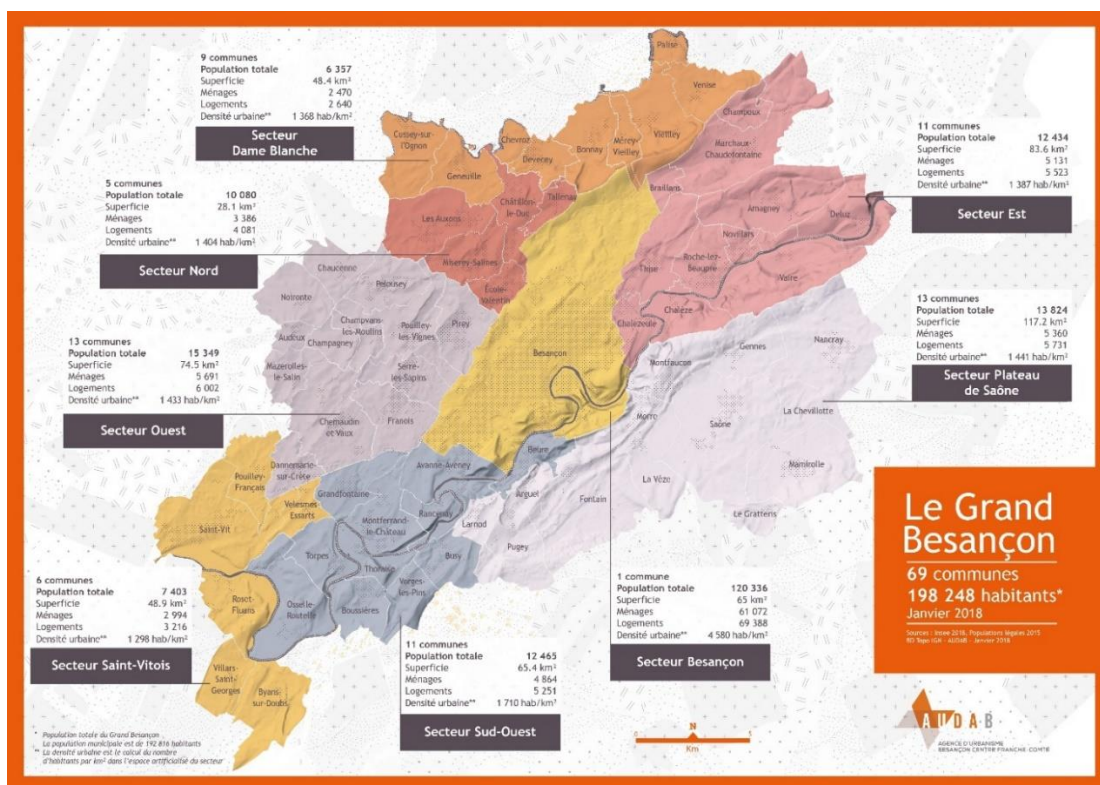
Contact technique

Cécile Piganiol, Chargée de mission
Service Environnement

Communauté urbaine de Grand Besançon
Métropole

Tél : 03 81 87 88 68

cecile.piganiol@grandbesancon.fr



(Source : Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté)

TYPOLOGIE

PAT de type systémique

Gouvernance multi-acteurs

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

CONTEXTE TERRITORIAL

Situé dans un ensemble **péri-urbain au caractère rural, en bordure du massif du Jura**, le territoire est polarisé autour de la ville de Besançon, préfecture du département du Doubs et siège de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Grand Besançon est créée en 1993, dans un premier temps sous forme de district urbain. Puis, le 1^{er} janvier 2001, elle devient une communauté d'agglomération, et enfin une communauté urbaine le 1^{er} juillet 2019. Grand Besançon Métropole compte 68 communes pour un total de 194 382 habitants en 2018. Il s'agit de l'intercommunalité la plus peuplée du Doubs et la deuxième de Bourgogne-Franche-Comté.

Avec une médiane de revenus supérieure à la médiane française, Grand Besançon Métropole se distingue par une moindre disparité de revenus que dans les autres agglomérations de taille similaire. Toutefois, les données diffèrent significativement entre la ville de Besançon et les autres communes de la communauté urbaine. En cause, une faible urbanisation du reste du territoire, centralisé autour de la ville de Besançon.

Le secteur agricole exerce un poids économique important, une moitié des emplois agroalimentaires du territoire de Grand Besançon Métropole étant liés aux filières de production locale, notamment l'élevage. L'agriculture locale est majoritairement orientée vers **l'élevage bovin laitier**, avec 74 % des exploitations, dont 55 % en AOP². Enfin, l'agriculture et la transformation locales ont développé plusieurs productions sous **signe officiel de qualité et d'origine telle que l'AOP Comté**.

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

² Sur le territoire d'étude du PAT

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT L'ENGAGEMENT DANS LE PAT

La question agricole est arrivée en 2004 par le **milieu associatif** quand l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) est venue chercher quelques élus de la Ville de Besançon, puis de l'agglomération, pour les informer de **possibles financements européens**. Ces financements concernaient des projets en faveur de l'agriculture, avec deux entrées : **une entrée environnementale et une entrée aménagement de l'espace** (qui sera par la suite abandonnée). C'est ainsi qu'a commencé le **Programme SAUGE** (Solidarité Urbaine et Agricole pour des Gains Economiques) financé en partie par le Fond de Solidarité Européen.

En 2007, l'agglomération a adhéré à Terres en villes en binôme avec la Chambre d'agriculture du Doubs.

En 2010, l'agglomération adopte la **Charte de l'agriculture** de l'agglomération bisontine. Elle reprend le comité de pilotage mis en place par le programme SAUGE et le charge de son animation.

Sur la question du développement des circuits courts, de la vente directe l'agglomération a fait beaucoup d'animation, de mise en lien, création de marchés, accompagnement de marchés etc.

En 2014, l'agglomération, en lien avec le Jardin de Cocagne de Chalezeule, crée une **pépinière d'activités maraîchères** avec l'idée de favoriser l'implantation et le développement d'activités maraîchères car le territoire n'en a quasiment pas.

En 2016, le Grand Besançon répond avec la Chambre d'Agriculture du Doubs à l'Appel à projets du Programme National pour l'Alimentation sur la ligne PAT.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

La démarche d'élaboration du PAT est participative et s'inscrit dans la continuité des actions préexistantes. Elle élargit la démarche du Grand Besançon en faveur de l'agriculture périurbaine pour un développement des circuits courts et une installation agricole diversifiée présente depuis le début des années 2000 dans l'agglomération bisontine.

En 2016, l'agglomération décide de s'emparer de la question alimentaire en répondant à **l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation 2016-2017 et en est lauréat**.

La démarche débute par la réalisation d'un diagnostic des acteurs et des flux alimentaires. L'agglomération bisontine coordonne sa réalisation et s'appuie sur des enquêtes d'acteurs menées en direct et menées par la Chambre interdépartementale

d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort et par l'université de Franche Comté. Le diagnostic est cependant plus complexe à réaliser et surtout à valoriser que prévu et dure jusqu'à mi-2019.

En parallèle ont lieu des échanges bilatéraux et des ateliers thématiques sur la restauration commerciale, l'accessibilité sociale à l'alimentation,...) qui permettent une concertation multi-acteurs et la co-construction de la stratégie du PAT. Ainsi, en 2020 un document d'engagement d'acteurs pour l'animation du PAT vient renouveler et élargir la Charte de l'agriculture avec de nouveaux acteurs, 3 grandes ambitions et de nouveaux champs d'action.

Les **14 partenaires**, signataires de la charte du PAT sont la Ville de Besançon, la Chambre Interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort, l'ADEME, le CCAS de Besançon, le Syndicat Mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT), l'Agence d'Urbanisme de Besançon et sa région (AUDAB), le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), la Région Bourgogne Franche Comté, le Conseil Départemental du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche Comté, Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Besançon et l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière de Besançon -Mamirolle (ENIL).

En 2020, le PAT de l'agglomération bisontine est **reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le PAT est porté par Grand Besançon Métropole. L'élue référente est Françoise Presse, conseillère communautaire déléguée en charge de l'agriculture et l'alimentation.

L'animation du PAT mobilise la chargée de mission Ingénierie de projets de développement économique, rattachée au **Service Environnement, Cécile Piganiol**. Pour cela, 0,8 ETP sont dédiés au sein de la collectivité, le reste de son temps étant dédié au service environnement. Un soutien régulier est également effectué par des stagiaires, apprentis ou services civiques.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Un comité de pilotage externe, animé par Grand Besançon Métropole, a en charge la mise en œuvre du projet. Il regroupe les signataires et les personnes ou structures associées, est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du programme d'action et offre un espace d'échange et de partage sur les actions touchant à l'alimentation.

LA COMMUNICATION

Charte signée et disponible sur le site de la métropole à la page dédiée au PAT, de même que le diagnostic réalisé.

LE FINANCEMENT

Le montage du PAT était financé par le PNA. La métropole n'avait pas demandé de financement très important, voulant faire beaucoup d'actions en interne. Ce financement était de 17 500€ pour l'agglomération et 10 310€ pour la Chambre d'agriculture.

Le budget total, quant à lui, était de 51 700.

Sur le volet santé, la métropole bisontine a bénéficié d'un financement dans le cadre du PRSE pour le projet Santé-Environnement. Il s'agit d'un financement Région, ARS et DREAL, à hauteur de 10 000€.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'ambition du Grand Besançon, avec son PAT, est de **fédérer les acteurs du territoire pour tendre vers une alimentation saine, durable et accessible au plus grand nombre, mais aussi de renforcer l'approvisionnement local.**

Le PAT a 3 grandes ambitions mentionnées dans la charte signée par la métropole bisontine et ses partenaires :

- 1) La santé, la qualité de l'alimentation et l'insertion sociale
 - Améliorer la santé par l'équilibre nutritionnel
 - Promouvoir l'alimentation comme facteur de lien social et de convivialité
 - Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité et aux produits locaux • agir pour la qualité de l'eau
 - Renforcer le lien de la population à la terre et à l'agriculture.
- 2) L'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique
 - Préserver au mieux les surfaces agricoles, en tenant compte de leur valeur agronomique, pour un aménagement équilibré du territoire
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs agricole et alimentaire
 - Limiter le gaspillage tout au long de la chaîne de production, distribution et consommation
 - Développer des projets favorables aux paysages et à la biodiversité.
- 3) L'emploi et l'économie locale
 - Renforcer l'approvisionnement local du territoire
 - Initier la création de filières spécifiques : production légumière, protéines végétales...
 - Distribuer localement les productions des filières existantes, notamment en élevage
 - Participer à l'essor de l'agriculture biologique
 - Développer une économie génératrice d'emplois et équitablement rémunératrice pour tous
 - Cultiver les savoir-faire locaux

LE PLAN D'ACTION

Les signataires s'engagent à mobiliser les acteurs locaux, à tous les niveaux de la filière, pour agir sur les leviers suivants :

- 1) Accompagner le changement des pratiques de consommation pour une alimentation équilibrée, durable et plus locale
 - En développant l'exemplarité publique dans les achats alimentaires
 - En menant des actions d'animation et d'information auprès de divers publics
 - En organisant des rencontres entre producteurs et consommateurs • en initiant des projets expérimentaux
- 2) Développer, orienter la production pour mieux répondre à la demande alimentaire locale et aux enjeux environnementaux
 - En préservant et mobilisant les ressources foncières
 - En diversifiant l'offre, en cohérence avec le contexte pédoclimatique local : légumes, fruits, protéines végétales, œufs, volailles, transformation à la ferme...
 - En soutenant des projets agricoles, professionnels et associatifs, pour la transition énergétique, favorables à la qualité de l'eau, concourant à la gestion paysagère et à la biodiversité, facteurs de développement du lien social et du lien à la terre.
- 3) Structurer l'offre locale, développer et mobiliser les filières de transformation et de distribution
 - En mobilisant les outils existants : EPL d'enseignement, abattoirs, coopératives
 - En créant de nouveaux outils de transformation de la production locale • en confortant les circuits courts et les outils de vente directe • en développant des chaînes logistiques, de distribution et commerciales adaptées
 - En mobilisant tous les acteurs : artisans, restauration collective et commerciale...
 - En veillant à l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité.

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Un comité de pilotage a été formalisé lors de la signature de la charte du PAT.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Certaines actions sont déjà engagées au sein de Grand Besançon Métropole.

- « **Graines de maraîchers** » : **couveuse d'activités agricoles** : La pépinière d'activités en maraîchage biologique du Grand Besançon propose à des maraîchers de tester leur activité pendant une durée comprise entre un et trois ans.

- **Un programme d'animations autour de l'alimentation** : ateliers cuisine, stands, interventions en périscolaire, visites de ferme...
- **Des rencontres entre professionnels** : restaurateurs, restauration collective, agriculteurs... Lancées en 2016, ces rencontres permettent aux professionnels des métiers de bouche de découvrir les produits locaux sur les stands tenus par des agriculteurs et intermédiaires de vente locale.

EVALUATION

Catégorie non renseignée

L'ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le PAT s'articule avec le **Plan Climat**, porté par le Service Environnement.

Le PAT a également inscrit une fiche action dans le **Contrat Local de Santé**, initialement de la Ville de Besançon mais en cours d'élargissement à la Métropole à la demande de l'ARS.

Une articulation est également en réflexion avec le **SCoT et le PLUi**.

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Le PAT du Grand Besançon a des liens avec plusieurs territoires, dans le cadre d'échanges d'informations et de conseils surtout, de partages d'expériences.

Ainsi, ils échangent avec le PETR du Doubs central et la Communauté de communes du Doubs Baumoï. La communauté de communes du Doubs Baumoï est TEPOS, comme la métropole bisontine, et le PETR travaille plus sur la question alimentaire.

Ces territoires participent aux réunions sur restaurateurs producteurs notamment, car ils sont intéressés par la démarche.

Ils échangent également avec le PAT de Montbéliard qui a aussi un projet d'espace test agricole.

Ils ont également eu quelques liens avec Dijon, afin de se renseigner sur leur projet de légumerie, Besançon souhaitant en mettre en place une.

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Le PAT permet de nouvelles modalités de travail : Passage d'une volonté de développer des lieux d'achat de produits locaux par les consommateurs à une volonté de renforcement de la part de notre alimentation provenant du territoire ou d'un territoire proche. Pour cela, ambition de mise en place des structures qui vont permettre d'atteindre cet objectif
- Le PAT légitime la production agricole, l'entrée purement production.

- Bon fonctionnement de la couveuse d'activités agricoles. Des maraîchers, passés par la pépinière Graines de maraîchers, sont aujourd'hui installés et vendent leurs légumes en direct

DIFFICULTES ET FREINS

- Un volet santé-social complexe à introduire au PAT.
- Filières locales très spécialisées et tournées vers des filières longues : difficultés à trouver des produits locaux, et à les inclure dans l'aide alimentaire
- Peu de ressources humaines dédiées à l'animation du PAT, avec une grande partie accaparée par la pépinière maraîchère.

COMMENTAIRES ONPAT

Participation assidue aux rencontres organisées par Terres en villes et au niveau du RnPAT, et de la chargée de mission et de la référente élue qui est l'une des rares élues présentes à la plupart des réunions du réseau.

POUR ALLER PLUS LOIN

Site Internet du Grand Besançon : <https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/environnement/pour-une-alimentation-saine-durable-et-plus-locale/le-projet-alimentaire-territorial-pat/>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

